



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2009
Français
Original : anglais

Soixantième-quatrième session

Point 124 de la liste préliminaire*

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à l'Assemblée générale le texte d'une lettre du Président du Comité des commissaires aux comptes datée du 10 juillet 2009 transmettant le rapport du Comité sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2006-2007, que celui-ci a établi en application de la résolution 52/212 B (voir annexe).

* A/64/50.



Annexe

Lettre d'envoi

Le 10 juillet 2009

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2006-2007, en application du paragraphe 5 de la résolution 52/212 B de l'Assemblée générale en date du 27 avril 1998.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2006-2007, au 31 mars 2009

Résumé

Mandat

Le présent rapport fait le point de l'application, au 31 mars 2009, des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 et approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 63/246. Il porte sur l'ensemble de ses recommandations : a) appliquées; b) en cours d'application; c) non appliquées; ou d) caduques.

Étendue des vérifications et méthode

Il traite de 15 organismes (contre 14 pour celui de 2007) dont les comptes donnent lieu tous les deux ans à la présentation par le Comité de rapports adressés à l'Assemblée générale. Il ne contient pas d'éléments d'information sur les activités au sujet desquelles le Comité présente chaque année des rapports à l'Assemblée ou sur celles qui ne font pas l'objet de rapports à l'Assemblée.

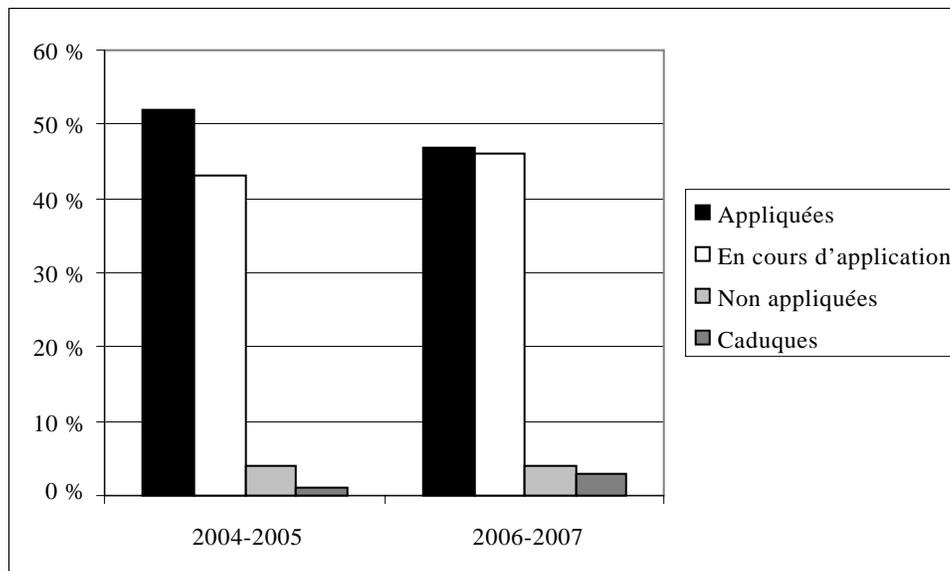
Le Comité a validé les statistiques communiquées par les administrations sur la suite donnée à ses recommandations chaque fois qu'il était possible et rentable de procéder à une validation, compte tenu de ses plans de vérification. Dans les autres cas, cette validation doit intervenir dans le cadre du cycle de vérification en cours.

Observations générales

Le nombre des recommandations faites par le Comité est passé de 651 à 507 au cours du dernier exercice biennal, soit une diminution de 22 % par rapport à l'exercice précédent. En dépit de cette diminution, le taux d'application des recommandations du Comité était moins élevé au 31 mars 2009 qu'au 31 mars 2007. Ainsi le pourcentage des recommandations appliquées est-il passé de 52 à 47 %.

Étant donné que les recommandations du Comité portent sur une grande variété de sujets et concernent de nombreuses organisations (et que les statistiques varient notablement de l'une à l'autre), on n'a pu établir la raison pour laquelle le taux global d'application des recommandations avait ainsi changé. Toutefois, dans la section III du présent document, on trouvera des commentaires du Comité portant sur chaque organisation individuellement – dans la mesure où il lui a été possible d'en faire. Le graphique suivant en donne une illustration :

**État comparatif de la suite donnée aux recommandations
du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux exercices
biennaux 2006-2007 (au 31 mars 2009) et 2004-2005 (au 31 mars 2007) :
vue d'ensemble**



Les raisons pour lesquelles les recommandations n'ont pas été intégralement appliquées varient d'une entité à l'autre; le Comité a néanmoins dégagé quelques points communs :

- a) L'absence, dans certaines entités, d'un mécanisme de suivi spécifique permettant d'attirer l'attention des échelons supérieurs sur les dispositions à prendre pour assurer l'application intégrale des recommandations du Comité, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale;
- b) L'insuffisance de la coordination transversale pour l'application des recommandations qui concernaient plusieurs entités;
- c) Le lancement, dans les domaines de la coordination interorganisations, des technologies de l'information et des communications et de la gestion des ressources humaines, de projets à moyen terme dont l'exécution nécessite plus de temps que celle d'autres projets;
- d) Délai d'attente avant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;
- e) Approche parfois symptomatique des recommandations par certaines entités, au détriment de l'exécution de mesures qui seraient susceptibles d'apporter des remèdes transversaux aux problèmes dont fait état le Comité;
- f) Concentration sur les principales recommandations du Comité, mises en relief dans les rapports individuels, et moindre importance accordée par les entités concernées aux autres recommandations du Comité.

L'Assemblée générale, à la section IV de sa résolution 60/283, a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public. Selon la dernière évaluation effectuée par le Comité, la plupart des entités dont il vérifie les comptes ne parviendront pas à les appliquer intégralement d'ici à la date initialement prévue, à savoir le 1^{er} janvier 2010. À ce propos, il souligne qu'il est nécessaire d'assurer un suivi effectif des échéances définies et des prestations contractuelles correspondant à chaque projet pour une application intégrale aux nouvelles dates fixées.

Le Comité a recensé des pratiques permettant une application et un suivi rationnels de ses recommandations, notamment :

- a) L'établissement d'une liste de questions prioritaires en matière de vérification des comptes et le suivi de ces questions (sous réserve que cela ne conduise pas à négliger les autres recommandations du Comité);
- b) La validation, par des vérificateurs internes, de l'appréciation portée par l'Administration sur la suite donnée aux recommandations du Comité, et suivi d'étape en étape par certains comités d'audit;
- c) La détermination des causes de répétition de certaines observations faites par les commissaires aux comptes et l'élaboration de plans d'action appropriés pour les éliminer;
- d) L'établissement d'échéanciers et de normes régissant les délais à respecter pour l'application complète des recommandations.

Le mandat, l'étendue des vérifications effectuées et la méthode utilisée aux fins de l'établissement du présent rapport sont exposés dans l'introduction. Les observations générales du Comité figurent dans la deuxième partie. L'état d'avancement de l'application de ses recommandations, entité par entité, est présenté dans la troisième partie. Dans l'appendice, on trouvera des statistiques comparatives portant sur l'exercice biennal antérieur.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	7
II. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes : observations générales	9
III. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, par entité	13
A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	13
B. Centre CNUCED/OMC du commerce international	16
C. Université des Nations Unies	18
D. Programme des Nations Unies pour le développement	20
E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	22
F. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	24
G. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	27
H. Programme des Nations Unies pour l'environnement	29
I. Fonds des Nations Unies pour la population	31
J. Programme des Nations Unies pour les établissements humains	34
K. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	36
L. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	38
M. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	40
N. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	41
O. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	44
IV. Remerciements	46
Appendice	
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 mars 2007	47

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa résolution 52/212 B, l'Assemblée générale a souligné que c'était aux chefs de département et aux directeurs de programme, en tant que gestionnaires, qu'incombaient au premier chef la responsabilité d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et l'obligation d'en rendre compte. Dans la même résolution, l'Assemblée a approuvé les propositions du Comité (voir A/52/753) visant à améliorer la suite donnée à celle de ses recommandations qui étaient approuvées par elle, sous réserve des dispositions figurant dans ladite résolution.

2. Le présent rapport fait le point, au 31 mars 2009, de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 et approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 63/246 A. Il porte sur l'ensemble de ses recommandations : a) appliquées; b) en cours d'application; c) non appliquées; ou d) caduques.

B. Étendue des vérifications et méthode

3. Il traite de 15 entités (contre 14 pour celui de 2007) dont les comptes donnent lieu tous les deux ans à la présentation de rapports par le Comité. Il ne contient pas d'informations sur les activités et entités au sujet desquelles le Comité présente chaque année des rapports à l'Assemblée générale (opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mise en œuvre du plan-cadre d'équipement et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) puisque, comme les années précédentes, elles font l'objet d'annexes dans les rapports correspondants du Comité. Les activités menées au titre des comptes séquestres (Iraq) de l'ONU, de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui ne font pas l'objet de rapports soumis à l'Assemblée, ne sont pas non plus pris en considération dans le présent rapport.

4. Le Comité a demandé aux 15 entités concernées de lui communiquer des informations sur la suite donnée, au 31 mars 2009, aux recommandations qu'il avait incluses dans ses rapports sur les comptes de l'exercice 2006-2007. Chaque fois que des équipes de vérification étaient déjà présentes au siège entre le 31 mars et le 31 mai 2009 pour des missions de planification ou des tests de corroboration, elles ont validé ces données. Dans la plupart des autres cas, le Comité a jugé qu'il ne serait pas économiquement rationnel d'affecter des équipes tout spécialement au contrôle et à la validation des données communiquées, mais que leur contrôle serait effectué en temps voulu pour qu'elles puissent figurer dans les rapports pertinents sur les états financiers de l'exercice 2008-2009 établis à l'intention de l'Assemblée générale. Compte tenu du grand nombre de recommandations considérées dans le cas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des équipes spéciales ont été envoyées au Siège de New York et à l'Office des Nations Unies à Genève.

5. Le processus de validation a reposé sur une étude préliminaire; des pièces justificatives ont aussi été demandées, qui étaient les évaluations fournies par les

administrations. Aux fins de l'établissement du présent rapport, le Comité n'a pas effectué de tournée d'inspection des opérations sur le terrain. Chaque fois que les éléments d'information communiqués ne corroboraient pas les évaluations de l'Administration, le Comité a incorporé ses propres appréciations dans les données validées qui figurent dans le présent rapport. Lorsque aucune équipe n'était affectée à la conduite de l'étude ou lorsque des tests de corroboration complémentaires étaient requis pour qu'il soit possible de parvenir à des conclusions satisfaisantes, les données n'ont pas été validées. Lorsque le Comité n'a validé que l'action menée au titre d'un certain nombre de recommandations, les données sont présentées comme « partiellement validées ».

6. Le tableau 1 rend compte des résultats du processus de validation pour chacune des entités considérées. L'état d'avancement de l'application de certaines recommandations ne pouvait être déterminé qu'au moyen de tests de corroboration qui seraient pratiqués pendant la vérification des états financiers de l'exercice 2008-2009.

Tableau 1
Étendue des opérations de validation effectuées par le Comité des commissaires aux comptes sur l'application des recommandations figurant dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2006-2007

<i>Entité</i>	<i>Nombre de recommandations dans le rapport sur 2006-2007</i>	<i>État d'avancement</i>
Secrétariat de l'ONU	70	Validé
Centre CNUCED/OMC du commerce international	4	Validé
Université des Nations Unies	21	Validé
Programme des Nations Unies pour le développement	82	Partiellement validé
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	42	Validé
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	31	Validé
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	12	Validé
Programme des Nations Unies pour l'environnement	11	Validé
Fonds des Nations Unies pour la population	60	Partiellement validé
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	18	Validé
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	19	Validé
Tribunal pénal international pour le Rwanda	8	Non validé
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	7	Validé
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	27	Validé
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	95	Partiellement validé

II. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes : observations générales

7. Comme indiqué au tableau 2, le nombre des recommandations faites par le Comité est passé de 651 à 507 au cours du dernier exercice biennal, soit une diminution de 22 % par rapport à l'exercice antérieur, sans compter celles faites au sujet du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (voir tableau 2). Le nombre des recommandations formulées est fonction de plusieurs facteurs liés à la gestion et à la vérification des comptes. Comme les facteurs relatifs à cette dernière varient au fil des ans, cette diminution du nombre des recommandations ne reflète pas nécessairement l'amélioration de la qualité de la gestion des entités dont les comptes ont été vérifiés, ni aucun changement notable des modalités du contrôle.

Tableau 2

Nombre de recommandations émises par le Comité des commissaires aux comptes pour les exercices biennaux 1998-1999 à 2006-2007

	Nombre de recommandations					Diminution en pourcentage de 2004-2005 à 2006-2007
	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	
Total	208	335	509	651^a	507	22

^a Les recommandations faites au sujet de l'UNOPS, qui étaient prises en compte dans les données relatives aux exercices antérieurs, ne le sont pas car, au moment de l'établissement du rapport sur la suite donnée aux recommandations portant sur l'exercice biennal 2004-2005, la vérification n'était pas terminée, aussi avait-il été impossible d'évaluer l'état d'avancement de leur application.

8. En dépit de cette diminution, le taux d'application des recommandations du Comité était moins élevé au 31 mars 2009 qu'au 31 mars 2007. Ainsi le pourcentage des recommandations appliquées est-il passé de 52 à 47 %.

9. Étant donné que les recommandations du Comité portent sur une grande variété de sujets et concernent de nombreuses organisations (et que les statistiques varient notablement de l'une à l'autre), on n'a pu établir la raison pour laquelle le taux global d'application des recommandations avait ainsi changé. On trouvera des commentaires du Comité portant sur chaque organisation individuellement – dans la mesure où il lui a été possible d'en faire (voir sect. III).

10. On trouvera le récapitulatif de la suite donnée aux recommandations par chacune des entités visées au tableau 3 et à la figure I. Les données correspondantes au 31 mars 2007 (extraites du document A/62/120, annexe) figurent dans l'appendice du présent rapport.

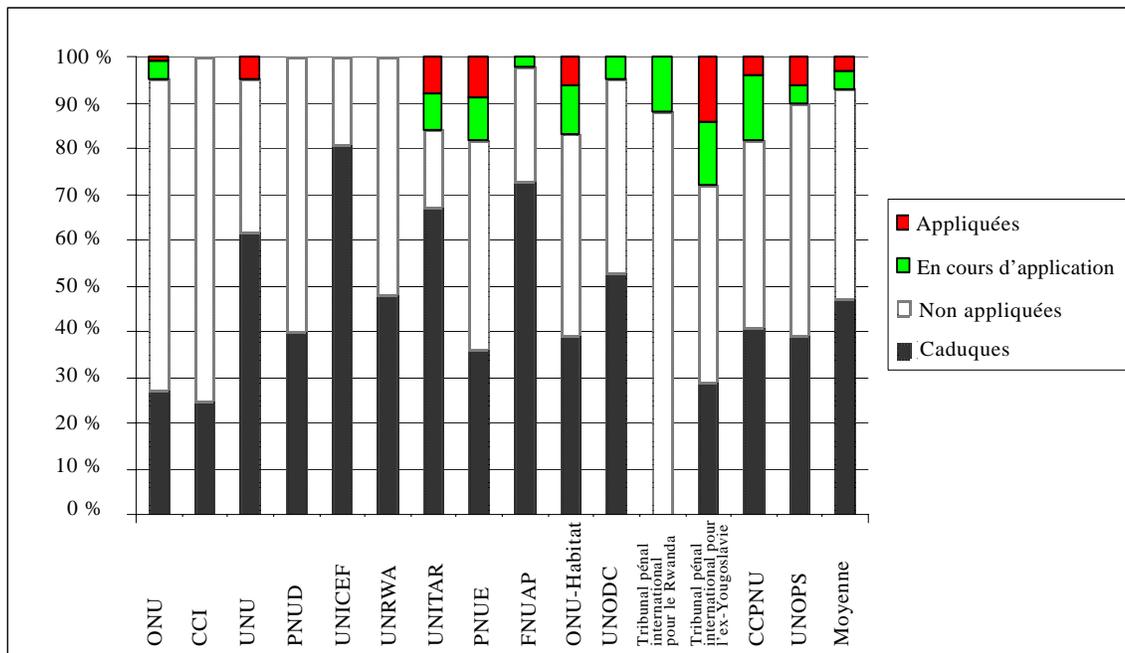
Tableau 3
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007
 au 31 mars 2009**

Entité	Nombre de recommen- dations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secrétariat de l'ONU	70	19	27	47	68	3	4	1	1
Centre CNUCED/OMC du commerce international	4	1	25	3	75	–	–	–	–
Université des Nations Unies	21	13	62	7	33	–	–	1	5
Programme des Nations Unies pour le développement	82	33	40	49	60	–	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	42	34	81	8	19	–	–	–	–
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	31	15	48	16	52	–	–	–	–
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	12	8	67	2	17	1	8	1	8
Programme des Nations Unies pour l'environnement	11	4	36	5	46	1	9	1	9
Fonds des Nations Unies pour la population	60	44	73	15	25	1	2	–	–
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	18	7	39	8	44	2	11	1	6
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	19	10	53	8	42	1	5	–	–
Tribunal pénal international pour le Rwanda	8	–	–	7	88	1	12	–	–
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	7	2	29	3	43	1	14	1	14
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	27	11	41	11	41	4	14	1	4
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	95	37	39	48	51	4	4	6	6
Total	507	238	47	237	46	19	4	13	3
2004-2005 (pourcentage) ^a	651	342	52	276	43	28	4	5	1
2002-2003 (pourcentage) ^b	509	235	46	230	45	44	9	–	–

^a Non compris 43 recommandations concernant l'UNOPS. Ces données ont été extraites du document A/62/120, annexe.

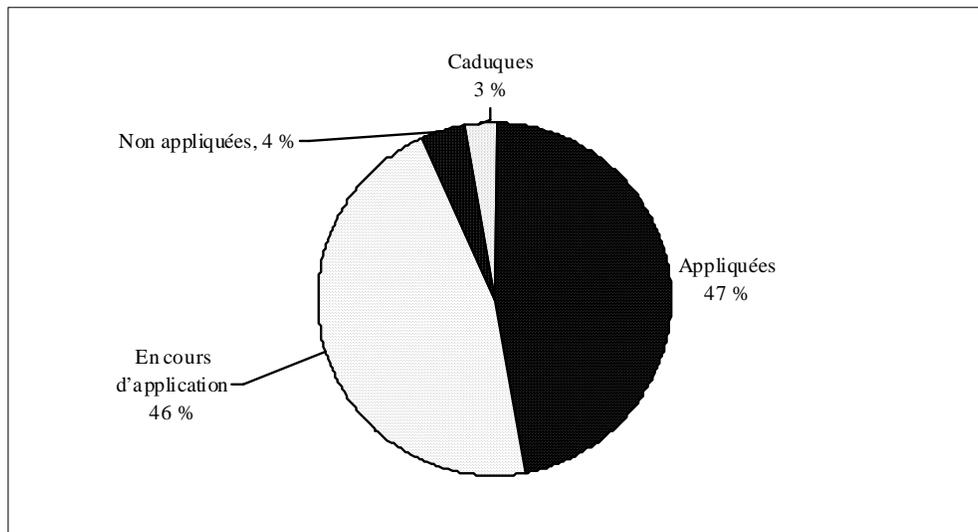
^b État de l'application des recommandations du Comité sur l'exercice biennal 2002-2003 au 31 mai 2005 (données tirées du rapport A/60/113, annexe). Ces données permettent de comparer la rapidité d'application de trois séries différentes de recommandations au cours de trois exercices biennaux successifs.

Figure I
**État d'avancement de l'application des recommandations
formulées par le Comité des commissaires aux comptes
pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 mars 2009, par entité**



11. Au paragraphe 2 de sa résolution 63/246, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations faites par le Comité sur les comptes de l'exercice 2006-2007, telles qu'elles sont répertoriées dans le tableau 3 plus haut. Le Comité a noté que 4 % d'entre elles n'avaient pas été appliquées au 31 mars 2009 (voir fig. II).

Figure II
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble au 31 mars 2009



12. Les raisons pour lesquelles les recommandations n'ont pas été intégralement appliquées varient d'une entité à l'autre. Le Comité a néanmoins dégagé quelques points communs :

a) L'absence, dans certaines entités, d'un mécanisme de suivi spécifique permettant d'attirer l'attention des échelons supérieurs sur les dispositions à prendre pour assurer l'application intégrale des recommandations du Comité, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale;

b) L'insuffisance de la coordination transversale pour l'application des recommandations qui concernent plusieurs entités;

c) Le lancement de projets à moyen terme dans les domaines de la coordination interorganisations, des technologies de l'information et des communications et de la gestion des ressources humaines, dont l'exécution nécessite plus de temps que celle d'autres projets;

d) Délai d'attente avant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

e) Approche parfois symptomatique des recommandations par certaines entités, au détriment de l'exécution de mesures qui seraient susceptibles d'apporter des remèdes transversaux aux problèmes dont fait état le Comité;

f) Concentration sur les principales recommandations du Comité, mises en relief dans les rapports individuels, et moindre importance accordée par les entités concernées aux autres recommandations du Comité.

13. L'adoption par l'Organisation des Nations Unies des Normes comptables internationales pour le secteur public a été approuvée par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 60/283. Selon la dernière évaluation effectuée par le

Comité, la plupart des organismes dont il vérifie les comptes ne parviendront pas à les appliquer intégralement d'ici à la date initialement prévue, à savoir le 1^{er} janvier 2010. À ce propos, le Comité souligne qu'il est nécessaire d'assurer un suivi effectif des échéances définies et des prestations contractuelles correspondant à chaque projet pour une application intégrale aux nouvelles dates fixées.

14. Il faudra un certain temps pour que d'autres projets (réforme de la gestion des ressources humaines, application des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système et mise en place d'un progiciel de gestion intégré) portent leurs fruits. Le Comité suivra ces questions de près afin de s'assurer que l'application de ses recommandations ne sera pas excessivement retardée.

15. Le Comité a recensé des pratiques permettant une application et un suivi rationnels de ses recommandations, notamment :

a) L'établissement d'une liste de questions prioritaires en matière de vérification des comptes et le suivi de ces questions (sous réserve que cela ne conduise pas à négliger les autres recommandations du Comité);

b) La validation, par des vérificateurs internes, de l'appréciation portée par l'Administration sur la suite donnée aux recommandations du Comité, et suivi d'étape en étape par certains comités d'audit;

c) La détermination des causes de répétition de certaines observations faites par les commissaires aux comptes et l'élaboration de plans d'action appropriés pour les éliminer;

d) L'établissement d'échéanciers et de normes régissant les délais à respecter pour l'application complète des recommandations.

III. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, par entité

A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

16. Comme indiqué à la figure III et au tableau 4, sur les 70 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007¹ (contre 176 pour 2004-2005), 19 (27 %) avaient été appliquées, 47 (68 %) étaient en voie de l'être, trois (4 %) ne l'avaient pas été et une (1 %) était caduque. Sur les 70 recommandations, trois ont été adressées à la Commission de la fonction publique internationale, ne relevant pas de la responsabilité du Secrétariat; une de ces recommandations a été appliquée tandis que les deux autres étaient en cours d'application. Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé les statistiques communiquées sur la suite donnée à ses recommandations.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 5 (A/63/5)*, vol. I, chap. II.

Figure III
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble

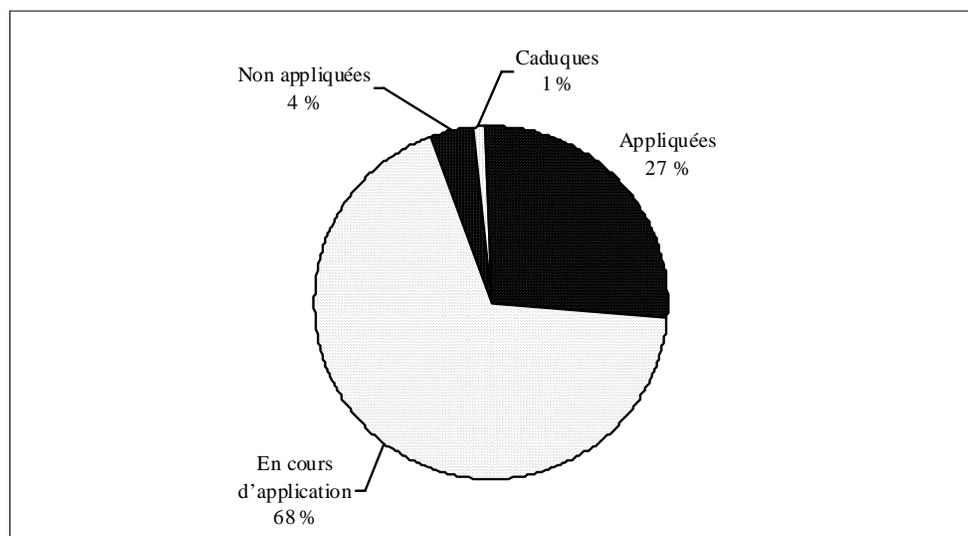


Tableau 4
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007, par domaine d'intervention

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Présentation et publication des états financiers	1	–	–	1	100	–	–	–	–
État des recettes et des dépenses	4	1	25	3	75	–	–	–	–
État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	2	–	–	2	100	–	–	–	–
État des flux de trésorerie	1	–	–	1	100	–	–	–	–
État des crédits ouverts	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Activités de coopération technique	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	3	1	33	2	67	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Progiciel de gestion intégré	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	10	6	60	4	40	–	–	–	–
Biens durables	3	–	–	3	100	–	–	–	–
Gestion des bâtiments et de l'espace	11	–	–	11	100	–	–	–	–

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion des ressources humaines	11	5	46	4	36	2	18	–	–
Consultants, experts et personnel temporaire	4	1	25	2	50	–	–	1	25
Technologies de l'information et des communications	6	2	33	4	67	–	–	–	–
Vérification interne des comptes	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des archives	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Coordination interinstitutions	4	–	–	3	75	1	25	–	–
Versements à titre gracieux	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Fraude ou présomption de fraude	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Total	70	19	27	47	68	3	4	1	1
2004-2005	176	79	45	95	54	–	–	2	1

17. Le tableau 4 fait apparaître une forte diminution du taux d'application complète des recommandations observé. Ce phénomène est en partie compensé par l'amélioration notée dans la catégorie des recommandations en cours d'application. Cependant, on note également que le nombre des recommandations émises pour l'exercice biennal 2006-2007 (70) était bien inférieur à celui des recommandations formulées pour l'exercice biennal 2004-2005. En outre, la date fixée pour la mise en œuvre de 25 des 47 recommandations (53 %) considérées par le Comité comme en cours d'application est postérieure au 31 mars 2009, date qui a servi de référence lors de l'établissement du présent rapport.

18. Comme indiqué au tableau 4, on observe un taux d'application relativement faible dans deux domaines : consultants, experts et personnel temporaire; technologies de l'information et des communications.

19. Le Comité a noté une amélioration de la rapidité de mise en œuvre des recommandations relatives aux ressources humaines (45 % de recommandations appliquées, contre 8 % lors de l'exercice biennal précédent) et à la gestion des achats et des marchés (60 % de recommandations appliquées, contre 50 % lors de l'exercice biennal précédent). C'est là une indication des résultats des réformes lancées par le Secrétariat dans ces deux domaines.

20. Dans 11 domaines, parmi lesquels présentation et publication des états financiers et gestion des bâtiments et de l'espace, l'ensemble des recommandations formulées demeurait en cours d'application. Bien que des progrès aient été accomplis par l'Administration au regard de la plupart des recommandations concernant les états financiers, le Comité attend la présentation des états correspondant à l'exercice biennal 2008-2009, en 2010, pour déterminer si les recommandations en question ont été pleinement suivies d'effet. Nombre des mesures à prendre concernant la gestion de l'espace dépendent de l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

21. L'application des recommandations touchant les technologies de l'information et des communications est plus lente. En effet, le Secrétariat n'a pas encore mis en

place sa nouvelle stratégie informatique et télématique, telle que proposée par le Secrétaire général (voir A/62/793 et Corr.1 et Add.1), du fait qu'elle n'a pas encore été approuvée par l'Assemblée générale.

22. L'Administration a rappelé que les recommandations figurant aux paragraphes 61, 67 et 136 du rapport pour l'exercice biennal 2006-2007², que celui-ci considère comme en cours d'application, sont assujetties à une décision de l'Assemblée générale. Ces recommandations portent sur les questions suivantes : le traitement comptable des quotes-parts non acquittées, la stratégie de financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite et la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré. L'Assemblée générale a approuvé le dispositif de gouvernance proposé pour ce dernier, mais elle n'a octroyé à l'Administration qu'une partie des ressources nécessaires, et elle a prié le Secrétaire général de proposer un plan révisé de mise en place du progiciel et un budget révisé, accompagnés d'une justification complète et détaillée des ressources demandées.

23. Pour ce qui est des trois recommandations non appliquées, l'Administration a indiqué que celle qui figurait au paragraphe 364 du rapport susmentionné, au titre de laquelle l'Office des Nations Unies à Vienne déterminerait les charges afférentes à sa gestion et qu'elles soient réparties entre lui-même et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, n'avait pas été acceptée du fait qu'aucun système de comptabilité des coûts permettant une telle analyse n'avait été mis au point. Le Comité demeure néanmoins d'avis que cette information est essentielle à la bonne gestion des deux structures.

24. Au paragraphe 308 de son rapport³, le Comité a recommandé que le Département des affaires économiques et sociales constitue une base de données commune à l'ensemble du Département et alimentée par chacune des divisions, recensant les profils des consultants auxquels les divisions pourraient faire appel. Cependant, le Bureau de la gestion des ressources humaines constitue lui-même un fichier central de consultants destiné à être utilisé par l'ensemble des départements du Secrétariat. Par conséquent, le Comité considère que cette recommandation est caduque.

B. Centre CNUCED/OMC du commerce international

25. Sur les quatre recommandations que le Comité a faites au sujet des comptes du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal 2006-2007³ (contre 13 pour 2004-2005), le CCI en avait appliqué une, soit 25 %, et trois (31 %) étaient en cours d'application. Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé les statistiques communiquées sur la suite donnée à ses recommandations, présentée dans la figure IV et le tableau 5.

² Ibid.

³ Ibid., vol. III, chap. II.

Figure IV
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes
 du Centre CNUCED/OMC du commerce international relatifs
 à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble**

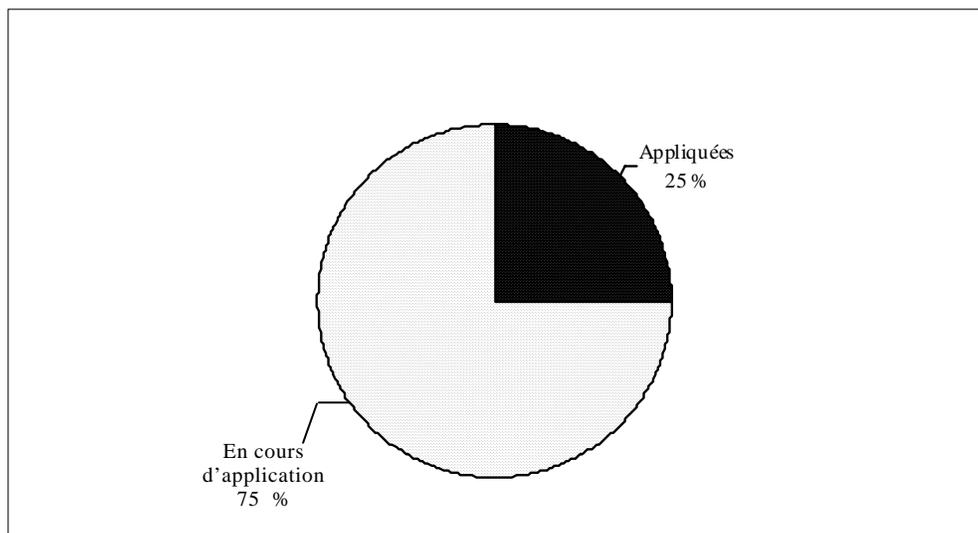


Tableau 5
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007,
 par domaine d'intervention : vue d'ensemble**

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Aperçu de la situation financière	1	–	–	1	100	–	–	–	–
État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	1	–	–	1	100	–	–	–	–
État des flux de trésorerie	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des biens durables	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Total	4	1	25	3	75	–	–	–	–
2004-2005	13	7	54	4	31	2	15	–	–

26. En 2007, le Comité avait fait observer que, même si les recommandations étaient adressées à l'ONU, il appartenait au CCI de se renseigner sur l'état de leur application et d'en rendre compte au Comité. Aucune information n'ayant été reçue au cours de l'exercice biennal considéré, ces deux recommandations ne sont toujours pas appliquées. En 2009, le Comité note les efforts notables consentis par le CCI pour donner suite aux recommandations antérieures et améliorer sa coopération avec l'ONU.

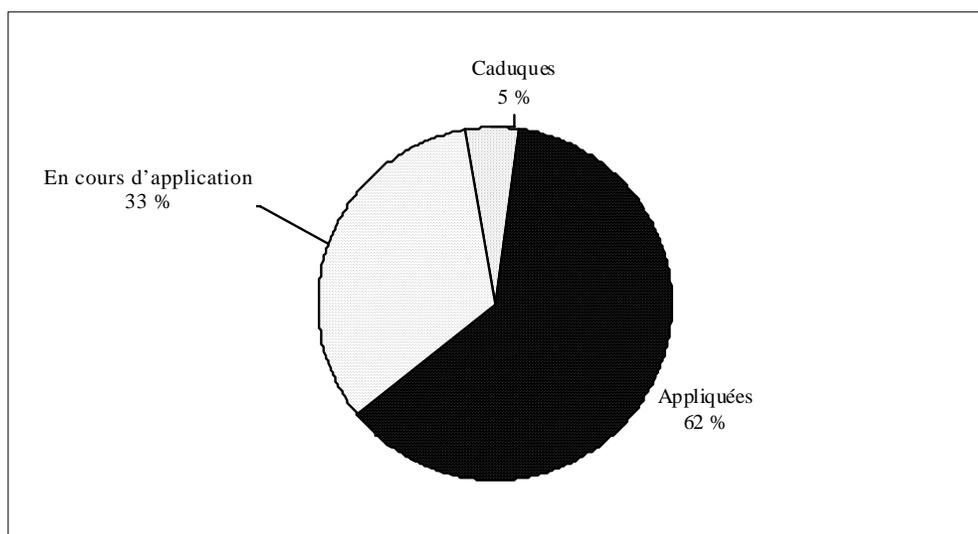
27. Trois recommandations demeurent en cours d'application. Pour deux d'entre elles, l'application complète dépendait de facteurs externes (décision de l'Assemblée générale au sujet des prestations dues à la cessation de service, y compris l'assurance maladie, et amélioration de la base de données utilisée pour la gestion des stocks avec la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré). La troisième recommandation, qui porte sur l'augmentation du montant de la réserve opérationnelle, pour les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, qui devrait passer de 7 à 15 %, est en cours d'application et celle-ci ne pourra être validée que lorsque les prochains états financiers biennaux seront présentés. Le pourcentage d'augmentation du montant de la réserve opérationnelle dépend aussi de certains facteurs que le CCI ne maîtrise pas, comme les taux de change et les taux d'intérêt.

C. Université des Nations Unies

28. L'Université des Nations Unies (UNU) a appliqué 13 (62 %) des 21 recommandations faites par le Comité au sujet de ses comptes de l'exercice biennal 2006-2007⁴ (contre 15 pour 2004-2005), elle a commencé à en appliquer 7 autres (33 %); la dernière (5 %) étant devenue caduque. Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé les statistiques communiquées sur la suite donnée à ses recommandations, présentée dans la figure V et le tableau 6.

Figure V

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes de l'Université des Nations Unies relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble



⁴ Ibid., vol. IV, chap. II.

Tableau 6
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007,
 par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommen- dations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Soldes des états financiers	2	1	50	–	–	–	–	1	50
État des recettes et des dépenses	1	1	100	–	–	–	–	–	–
État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	4	3	75	1	25	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service, y compris l'assurance maladie	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Information fournie avec les états financiers	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	6	3	50	3	50	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	4	4	100	–	–	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Audit interne	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Total	21	13	62	7	33	–	–	1	5
2004-2005	15	10	67	3	20	2	13	–	–

29. Le Comité a noté que des efforts importants avaient été déployés par l'Université des Nations Unies pour donner effet à ses recommandations.

30. Sept recommandations sont toujours en cours d'application. L'application de deux d'entre elles (sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public et sur la vérification des comptes du Centre de l'Université des Nations Unies et de plusieurs centres de recherche et de formation) est soumise à des facteurs externes. Deux autres concernaient la fourniture pour les budgets de l'exercice biennal 2008-2009, d'une indication des résultats escomptés pour les activités prévues dans le cadre de chaque sous-programme/projet; l'établissement de la documentation relative aux projets par les services chargés des programmes dans lesquels ils s'inscrivent, au siège de l'Université et dans les centres de recherche et de formation. Les trois autres recommandations seront examinées pendant l'exercice biennal 2010-2011 au moment de l'établissement du budget correspondant à cet exercice.

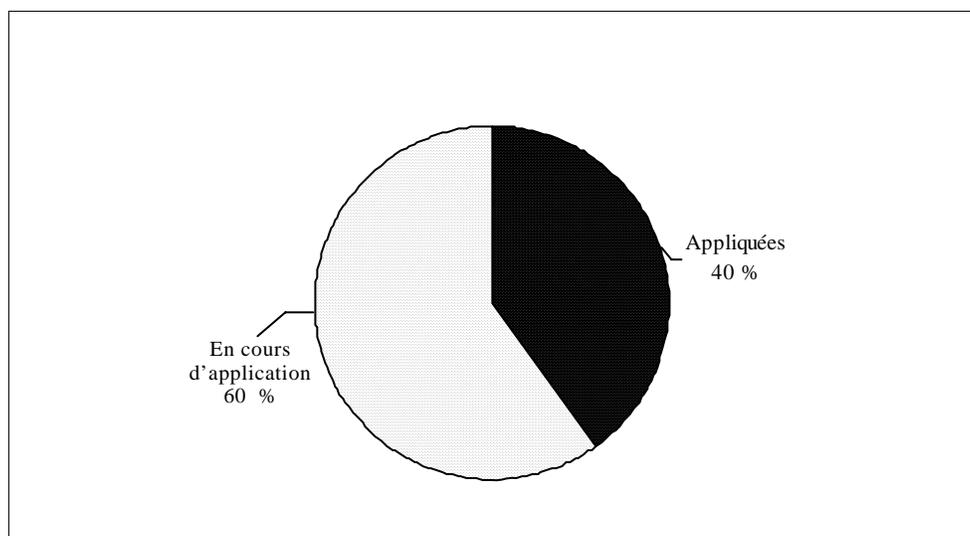
31. La recommandation tendant à ce que l'Université corrige les lacunes du Système de gestion des finances, du budget et du personnel est devenue caduque. Le système Atlas, qui est utilisé par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNOPS, remplacera le Système de gestion des finances, du budget et du personnel; le passage à ce nouveau système est en cours.

D. Programme des Nations Unies pour le développement

32. Comme indiqué à la figure VI et au tableau 7, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a appliqué 33 (40 %) des 82 recommandations que le Comité des commissaires aux comptes avait faites au sujet des comptes du Programme pour l'exercice biennal 2006-2007⁵ (contre 115 pour 2004-2005) et a commencé à en appliquer 49 autres (60 %). Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a partiellement validé l'information relative à l'application de ses recommandations.

Figure VI

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble



33. Comme indiqué au tableau 7, on observe un taux d'application relativement faible au titre de cinq domaines : questions relatives aux états financiers; gestion de la trésorerie (comptes bancaires et encaisse); gestion des ressources humaines; services communs; gestion des programmes et des projets. Certaines des recommandations correspondant à ces catégories sont assorties de plan d'action à long terme, aussi ne sera-t-il pas possible de mettre les recommandations en application immédiatement. Plusieurs autres recommandations en sont liées à des questions touchant les états financiers, qui ne pourront être appliquées et validées que lorsque les 10 états financiers auront été établis et qui sont considérées comme non appliquées. Le tableau 7 fait apparaître quatre domaines où l'ensemble des recommandations formulées ont été appliquées : fonds généraux et connexes d'affectation spéciale; gestion axée sur les résultats; gestion des risques; mise en place du progiciel de gestion intégré.

⁵ Ibid., *Supplément n° 5A* et rectificatif (A/63/5/Add.1), chap. II.

Tableau 7
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007,
 par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommen- dations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Questions relatives aux états financiers	11	2	18	9	82	–	–	–	–
Immobilisations et travaux en cours	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds apparentés	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion axée sur les résultats	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion de la trésorerie (comptes bancaires et encaisse)	5	1	20	4	80	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	8	4	50	4	50	–	–	–	–
Gestion des biens durables	5	3	60	2	40	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	5	–	–	5	100	–	–	–	–
Consultants, experts et personnel temporaire	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Technologies de l'information et des communications	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Soldes interfonds	4	2	50	2	50	–	–	–	–
Gestion des risques	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Mise en place du progiciel de gestion intégrés	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Recouvrement des coûts	4	2	50	2	50	–	–	–	–
Dépenses afférentes aux programmes	6	5	83	1	17	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	6	1	17	5	83	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	7	6	86	1	14	–	–	–	–
Services communs	5	–	–	5	100	–	–	–	–
Sûreté et sécurité	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Contrôle interne	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Total	82	33	40	49	60	–	–	–	–
2004-2005	115	78	68	37	32	–	–	–	–

34. Le Comité a noté une diminution du taux d'application de ses recommandations, passé de 68 % (2004-2005) à 40 % (2006-2007). Le PNUD a répondu que, en avril 2009, il avait déjà mis en œuvre 40 % des 82 recommandations sur la base de la norme définie avec le Comité pour l'application de ses recommandations. Afin de donner suite à celle-ci, le PNUD a fixé des dates butoirs et défini un ensemble de normes. Ces exigences plus strictes qu'il s'impose, ainsi que sa stratégie de gestion visant à accélérer la mise en œuvre des principales recommandations issues de la vérification des comptes dans la seconde moitié de 2009, compte tenu de l'importante charge de travail impliquée par la récente préparation de la mise à niveau d'Atlas, explique peut-être que le taux d'application soit inférieur à celui enregistré pendant l'exercice biennal antérieur.

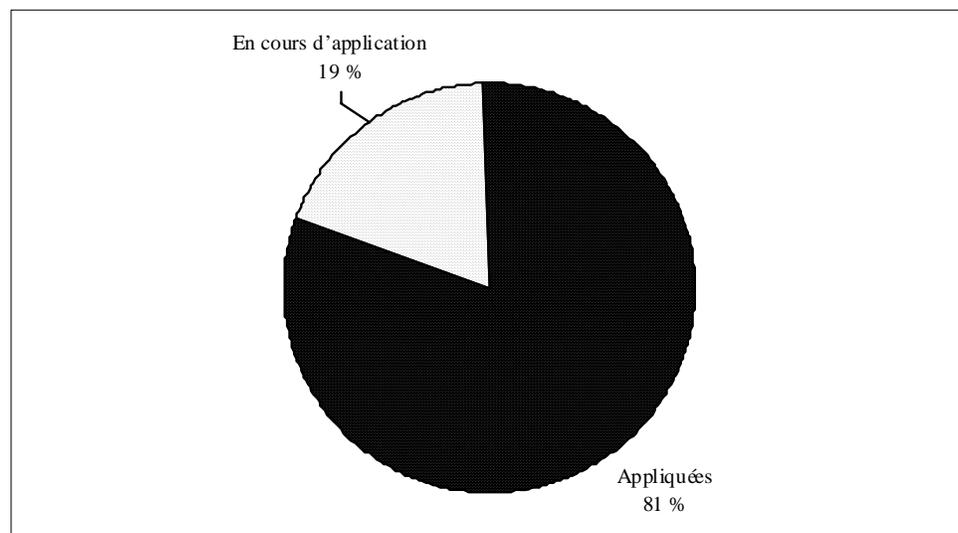
35. Cependant, toutes les recommandations qui devaient être appliquées au plus tard à la fin du premier trimestre de 2009, compte tenu des dates fixées, l'ont été. Le PNUD a ajouté qu'il espérait respecter les délais fixés pour l'application des autres recommandations en 2009. Le Comité a noté que les recommandations restantes (60 % du total) doivent être appliquées durant l'exercice biennal. Cela passera par un contrôle strict afin de s'assurer que les objectifs fixés ont été atteints.

E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

36. Comme indiqué à la figure VII et au tableau 8, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a appliqué 34 (81 %) des 42 recommandations que le Comité des commissaires aux comptes avait faites au sujet de ses comptes pour l'exercice biennal 2006-2007⁶ (contre 96 pour 2004-2005) et a commencé à en appliquer 8 autres (19 %). Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations.

Figure VII

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance



⁶ Ibid., *Supplément n° 5B* et rectificatif (A/63/5/Add.2 et Corr.1), chap. II.

Tableau 8
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007,
 par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations		Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
État des recettes et des dépenses	11	10	91	1	9	–	–	–	–	–
État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds	8	7	88	1	12	–	–	–	–	–
Charges liées à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	2	1	50	1	50	–	–	–	–	–
Information fournie avec les états financiers	2	1	50	1	50	–	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	1	100	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	2	1	50	1	50	–	–	–	–	–
Gestion des biens durables	4	3	75	1	25	–	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	1	1	100	–	–	–	–	–	–	–
Technologies de l'information et des communications	2	2	100	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	4	3	75	1	25	–	–	–	–	–
Activités productrices de recettes	3	2	67	1	33	–	–	–	–	–
Gestion des voyages	2	2	100	–	–	–	–	–	–	–
Total	42	34	81	8	19	–	–	–	–	–
2004-2005	96	46	48	50	52	–	–	–	–	–
Gestion des voyages	2	2	100	–	–	–	–	–	–	–
Total	42	34	81	8	19	–	–	–	–	–
2004-2005	96	46	48	50	52	–	–	–	–	–

37. Le tableau 8 fait apparaître une diminution notable du nombre de recommandations formulées par rapport à l'exercice biennal 2004-2005. Bien que le taux d'application soit de 81 % pour l'exercice biennal 2006-2007, contre 48 % en 2004-2005, le nombre de recommandations appliquées a été inférieur. Cela est peut-être dû au fait que certaines des recommandations formulées au cours des deux exercices considérés relevaient de domaines différents : il est donc possible que l'application de certaines de celles formulées en 2006-2007 prenne plus longtemps et nécessite davantage d'efforts que l'application de celles formulées au titre de l'exercice antérieur.

38. S'agissant de la recommandation du Comité concernant la constitution d'une réserve adéquate pour les contributions à recevoir non recouvrables, l'UNICEF a

réalisé une étude détaillée pour déterminer si ladite réserve était bien adéquate. Cette étude a englobé les contributions non recouvrables passées par profits et pertes ainsi que les contributions à recevoir qui n'avaient pas encore été versées au 31 décembre 2008. Au moment de la validation, l'Administration venait d'entamer une analyse afin de réviser le montant de la réserve, qui devait être menée à bien d'ici à la fin du troisième trimestre de 2009.

39. Le Comité a pris note des efforts déployés par l'UNICEF pour procéder à un inventaire de ses biens fonciers et en rapprocher les résultats des éléments d'actifs s'y rapportant. Il a noté aussi que l'UNICEF avait passé en revue tous les bureaux extérieurs afin de recenser tous les biens fonciers. En outre, une analyse des biens immobilisés sera menée au cours du troisième trimestre de 2009 afin de déterminer les valeurs qui seront utilisées aux fins de l'établissement du premier bilan réalisé une fois que l'UNICEF aura adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public. L'Administration est actuellement en train de concevoir des mesures visant à améliorer la gestion des biens durables dans les bureaux extérieurs et elle en communiquera la teneur le moment venu.

40. S'agissant des recommandations du Comité sur les évaluations écrites de tous les fournisseurs, l'UNICEF prévoit de mettre en place d'ici à juin 2009 un système d'évaluation/de suivi des prestations des fournisseurs, qui aura été approuvé au préalable. Un nouveau chef du Groupe des achats a été nommé récemment et des progrès ont été accomplis depuis.

41. Il a été noté que l'UNICEF s'employait à donner suite aux recommandations du Comité concernant les remboursements effectués dans le cadre des programmes et avait inclus des éléments d'information à cet effet dans le rapport mensuel pour examen périodique. De plus, une note d'orientation sera publiée afin de renforcer l'examen et le suivi du budget des projets et il sera aussi rappelé aux administrateurs de programmes qu'ils doivent constituer des dossiers de suivi de l'exécution des programmes et des activités de contrôle au moyen de tournées d'inspection et de vérifications par sondage.

42. L'UNICEF a expliqué que la modification du calendrier établi pour la remise de leurs rapports finals par les comités nationaux serait examinée dans le cadre de la réflexion sur une stratégie à plus long terme concernant les futurs modèles d'activité pour les cartes de vœux et les articles-cadeaux.

43. S'agissant des neuf recommandations formulées pour l'exercice biennal 2004-2005 toujours en cours d'application, l'UNICEF a indiqué que nombre d'entre elles seraient appliquées une fois que le progiciel de gestion intégré aurait été mis en place, au cours de 2011, et que les Normes comptables internationales pour le secteur public auraient été adoptées, ce qui devrait intervenir en janvier 2012.

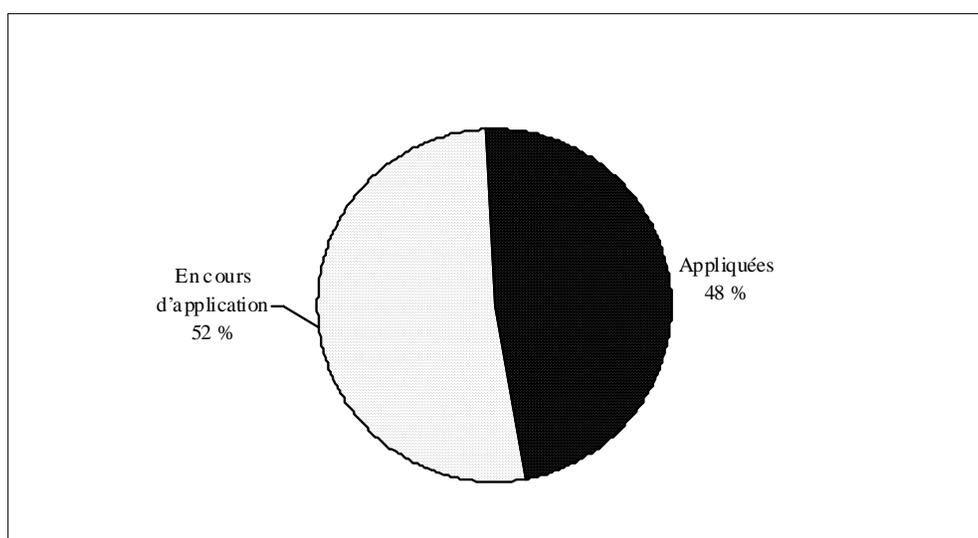
F. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

44. Comme indiqué à la figure VIII et au tableau 9, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a appliqué 15 (48 %) des 31 recommandations que le Comité des commissaires aux comptes avait faites au sujet de ses comptes pour l'exercice

biennal 2006-2007⁷ (contre 34 pour 2004-2005) et a commencé à en appliquer 16 autres (52 %). Ces statistiques, fondées sur le suivi de l'application des recommandations assuré par l'UNRWA, ont été fournies par le Département des services de contrôle interne de l'Office. Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations.

Figure VIII

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble



45. Comme indiqué au tableau 9, le taux d'application était relativement faible au titre de quatre domaines : questions relatives aux états financiers; gestion des ressources humaines; technologies de l'information et des communications; gestion des programmes et des projets.

⁷ Ibid., *Supplément n° 5C (A/63/5/Add.3)*, chap. II.

Tableau 9
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007,
 par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Questions relatives aux états financiers	3	1	33	2	67	–	–	–	–
Charges liées à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	5	5	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des biens durables	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Biens consommables	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	6	2	33	4	67	–	–	–	–
Technologies de l'information et des communications	7	3	43	4	57	–	–	–	–
Fonction d'audit interne	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	4	–	–	4	100	–	–	–	–
Total	31	15	48	16	52	–	–	–	–
2004-2005	34	9	26	17	50	7	21	1	3

46. Le Comité a noté une amélioration du taux d'application de ses recommandations, imputable aux progrès accomplis dans l'exécution du plan de développement institutionnel et des réformes de gestion à long terme.

47. Vingt des 31 recommandations portent sur les questions relatives aux états financiers, la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et des communications et la gestion des programmes du projet et 14 de ces 20 recommandations sont en cours d'application.

48. S'agissant des recommandations portant sur la gestion des ressources humaines, l'Office a informé le Comité qu'il élaborait un nouveau dispositif pour le recrutement, l'affectation et la mobilité de l'ensemble de son personnel et qu'un système de planification des ressources humaines serait expérimenté auprès d'un groupe de fonctionnaires à la fin du troisième trimestre de 2009, qui serait ensuite généralisé progressivement au cours de 2010.

49. S'agissant des recommandations ayant trait à la gestion des programmes et des projets qui sont en cours d'application, l'Office a informé le Comité qu'un manuel de procédure (projets) était en cours de rédaction, qui définirait les rôles et responsabilités en matière de gestion de projets, et que des consultations avaient déjà été menées avec les bureaux extérieurs et les divers départements du siège.

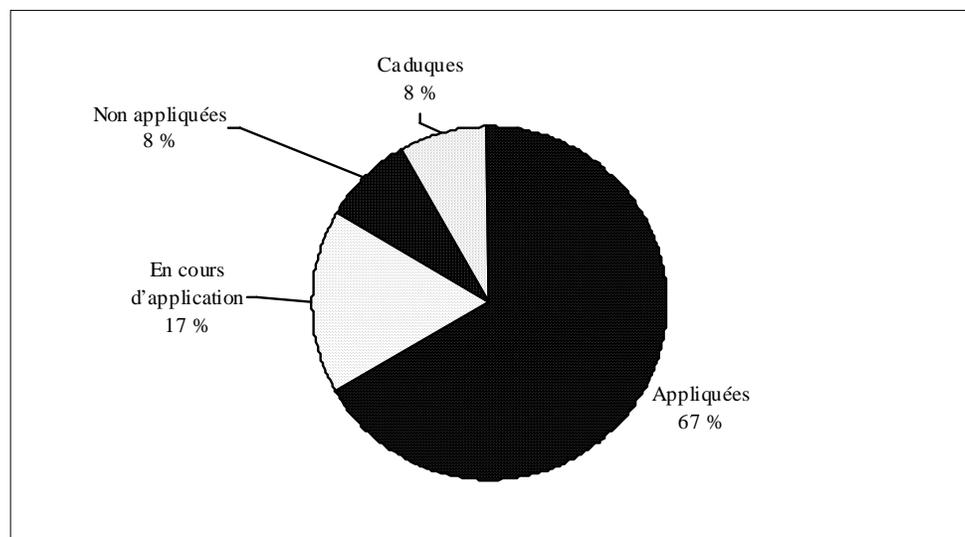
50. Pour ce qui est des recommandations concernant l'informatique, l'Office a informé le Comité qu'il réexaminait actuellement la politique de reprise du traitement après un sinistre et que son Comité de gestion de l'information examinerait régulièrement le plan stratégique en matière d'informatique et de télématique. Après que le Comité eut validé les éléments d'information que lui avait fournis l'Office, ce dernier l'a informé qu'il avait rendu publique et approuvé une politique en matière de sécurité de l'information.

G. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

51. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a appliqué huit (67 %) des 12 recommandations que le Comité des commissaires aux comptes avait faites au sujet de ses comptes pour l'exercice biennal 2006-2007⁸ (contre 21 pour 2004-2005), a commencé à en appliquer deux autres (17 %); une (8 %) n'a pas été appliquée et une (8 %) est devenue caduque. Conformément à l'explication fournie dans l'introduction du présent document, sous « Étendue des vérifications et méthode », le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations, dont le détail figure à la figure IX et au tableau 10.

Figure IX

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble



⁸ Ibid., *Supplément n° 5D (A/63/5/Add.4)*, chap. II.

Tableau 10
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007,
 par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
État des recettes et des dépenses	1	1	100	–	–	–	–	–	–
État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds	1	–	–	–	–	1	100	–	–
État des flux de trésorerie	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Achats	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des biens durables	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Technologies de l'information et des communications	1	–	–	–	–	–	–	1	100
Gestion des programmes	3	2	67	1	33	–	–	–	–
Cas de fraude ou de présomption de fraude	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Total	12	8	67	2	17	1	8	1	8
2004-2005	21	1	5	5	24	15	71	–	–

52. L'amélioration du taux d'application, en comparaison de celui enregistré pour 2004-2005, peut être attribué à la réforme stratégique à laquelle a procédé l'Institut et aux efforts de l'encadrement pour appliquer des recommandations formulées de longue date en matière de contrôle.

53. Pour ce qui est de la première recommandation en cours d'application, portant sur la gestion des ressources humaines, l'Administration a déclaré qu'elle se penchait sur cette question dans le cadre du réexamen et de l'actualisation du contrat de services conclu entre l'Institut et l'Office des Nations Unies à Genève.

54. S'agissant de la seconde recommandation en cours d'application, sur les cas de fraude ou de présomption de fraude, l'Administration a indiqué qu'elle avait mis sur pied un comité chargé de l'intégrité et du contrôle, avec pour mission d'examiner les cas de faute ou de manquement à l'intégrité ou à la déontologie présumés, en particulier lorsque la fraude ou la corruption sont évoquées.

55. Le Comité a été informé que l'Institut procédait au recrutement d'un spécialiste qui aura spécifiquement pour mission de remédier aux problèmes de gestion des programmes dont le Comité a fait état. Le Directeur général a également pris l'initiative de créer une équipe spéciale chargée de concevoir une approche harmonisée de la gestion axée sur les résultats, activités de contrôle comprises.

56. Une recommandation non appliquée n'avait pas été acceptée par l'Institut. Elle portait sur la communication des soldes concernant des projets financés par des dons. Le Comité estime que cette recommandation demeure valide. Une autre des recommandations faites par le Comité à l'Institut n'a pas été appliquée : celle de se

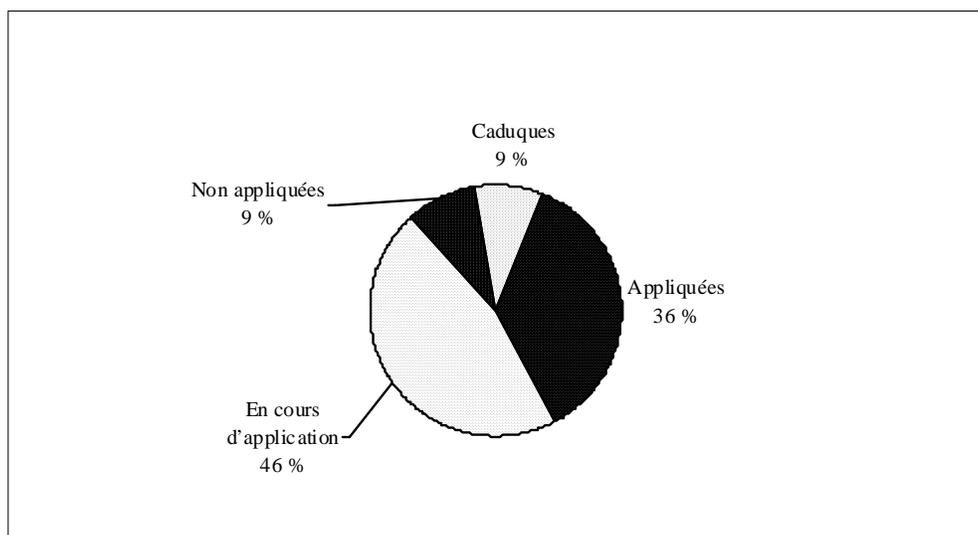
conformer à la norme ISO 17799 relative à un code de bonnes pratiques pour la gestion de la sécurité de l'information. L'Administration l'a acceptée, mais a expliqué qu'elle ne disposait pas de ressources financières ou humaines suffisantes pour l'appliquer. Compte tenu des implications en termes de coût de cette recommandation et de la nature non monétaire de la question visée, le Comité considère que ladite recommandation est devenue caduque.

H. Programme des Nations Unies pour l'environnement

57. Sur les 11 recommandations (contre 26 en 2004-2005) faites par le Comité au sujet des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) relatifs à l'exercice biennal 2006-2007⁹, quatre (36 %) avaient été appliquées et cinq (46 %) étaient en cours d'application, une (9 %) n'avait pas été appliquée et une autre (9 %) était devenue caduque, ainsi qu'il ressort de la figure X. Comme il est indiqué à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé l'information sur l'application de ses recommandations, qui est présentée ci-dessous.

Figure X

État d'avancement des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 du Programme des Nations Unies pour l'environnement



⁹ Ibid., *Supplément n° 5F (A/63/5/Add. 6)*, chap. II.

Tableau 11
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007,
 par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommen- dations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Normes comptables du système des Nations Unies	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Aperçu de la situation financière	1	–	–	–	–	–	–	1	100
Assurance maladie après la cessation de service et autres prestations dues après la cessation de service	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Informations fournies avec les états financiers	2	1	50	–	–	1	50	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Fonctions financières et comptables	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des contributions	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Biens durables	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Progiciel de gestion intégré	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Total	11	4	36	5	46	1	9	1	9
2004-2005	26	20	77	6	23	–	–	–	–

58. Deux des cinq recommandations en cours d'application ont fait l'objet d'un début d'application limité. La première a trait à la révision du contrat de services avec l'Office des Nations Unies à Nairobi après le transfert au PNUE de la section de la gestion financière et de toutes les ressources extrabudgétaires s'y rapportant. La seconde concerne la création du groupe de travail consacré au plan d'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public et du Progiciel de gestion intégré. Bien que l'initiative revienne à l'Office de Nairobi, aucun fonctionnaire du PNUE n'a encore été désigné pour participer à ce groupe de travail. Le Comité a considéré que la recommandation était en cours d'application parce que le mandat avait été rédigé et que le PNUE avait commencé à assurer la coordination avec l'Office de Nairobi.

59. L'application de deux autres recommandations dépendait en partie de mesures que le Secrétariat de l'ONU devait prendre quant à l'évolution des Normes comptables du système des Nations Unies portant sur les frais de voyage, et au financement de prestations d'assurance maladie après la cessation de service ainsi que des autres prestations dues à la cessation de service. En ce qui concerne les frais de voyage, le Comité a recommandé que l'Administration applique strictement les dispositions de l'instruction administrative énonçant que les demandes de remboursement soient soumises dans les deux semaines suivant la fin du voyage, ou sollicite une révision de ladite instruction si celle-ci se révèle inappropriée. Le

Comité a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi devait, au nom du PNUE, se mettre en rapport avec le Secrétariat de l'ONU pour demander une révision de l'instruction administrative. Il a décidé de garder la question à l'examen pendant le cycle d'audits en cours. Quant au financement de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres prestations dues à la cessation de service, le PNUE était dans l'attente des propositions que le Secrétaire général devait soumettre à l'Assemblée générale pour ce qui est de la part des prestations devant être versée par l'ONU.

60. La recommandation qui n'a pas été appliquée concerne l'information fournie dans les états financiers. Le Comité a recommandé que toutes les avances faites aux partenaires soient inscrites à la ligne des états financiers réservée aux avances destinées aux partenaires opérationnels, et non enregistrées comme autres sommes à recevoir. Il a constaté que dans les états financiers provisoires non vérifiés pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre 2008, les avances étaient toujours incorporées au montant total des autres sommes à recevoir.

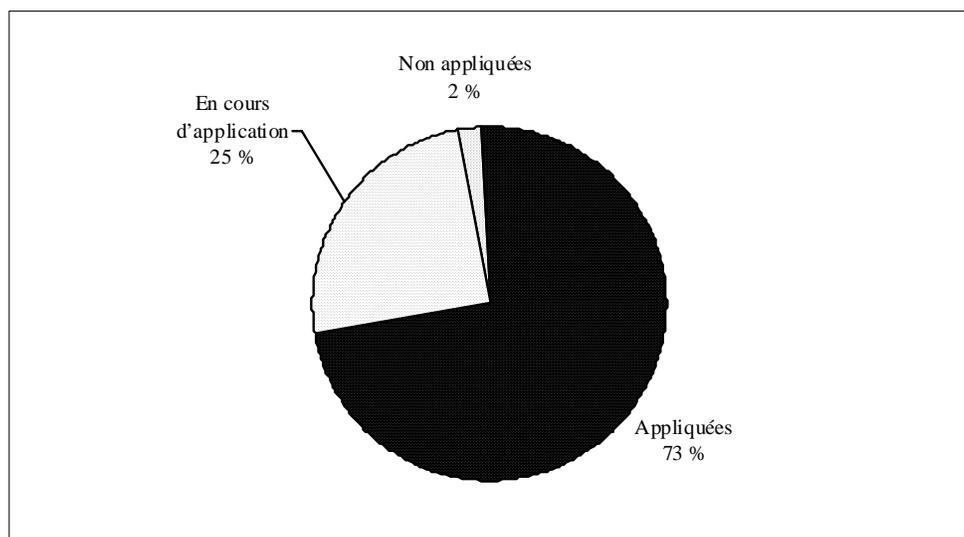
61. Le Comité a estimé que la recommandation relative à l'aperçu de la situation financière, qui était essentiellement destinée au suivi régulier du niveau des liquidités, était devenue caduque à la suite de la décision de mettre en place un nouveau progiciel de gestion intégré. Cependant, l'indicateur principal recommandé par le Comité (le niveau des liquidités) est maintenant indiqué sur une base mensuelle.

I. Fonds des Nations Unies pour la population

62. Sur les 60 recommandations (contre 42 en 2004-2005) faites par le Comité au sujet des comptes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) relatifs à l'exercice biennal 2006-2007¹⁰, 44 (73 %) avaient été appliquées et 15 (25 %) étaient en cours d'application et 1 (2 %) n'avait pas été appliquée, comme il ressort de la figure XI et du tableau 12. Comme indiqué à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé en partie l'information sur l'application de ses recommandations, qui est présentée ci-dessous.

¹⁰ Ibid., *Supplément n° 5G (A/63/Add.7)*, chap. II.

Figure XI
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds des Nations Unies pour la population



63. Le Fonds des Nations Unies pour la population a fait preuve d'un taux d'application relativement élevé bien que celui-ci se révèle relativement faible dans un domaine, la gestion des ressources humaines, comme le montre le tableau 12.

Tableau 12
État d'avancement des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007, par domaine d'intervention

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Questions financières	2	1	50	1	50	–	–
Prestations dues après la cessation de service, y compris l'assurance maladie	1	1	100	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	–	–	1	100	–	–
Gestion axée sur les résultats	4	3	75	1	25	–	–
Gestion de trésorerie	4	4	100	–	–	–	–
Gestion des marchés dans les bureaux de pays	1	1	100	–	–	–	–
Gestion des avoirs	3	3	100	–	–	–	–
Biens durables	3	2	67	1	33	–	–
Gestion des ressources humaines	7	3	43	4	57	–	–
Consultants, experts et personnel temporaire	3	2	67	1	33	–	–
Technologies de l'information et des communications	1	–	–	1	100	–	–

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion des programmes et des projets, y compris l'exécution nationale	11	6	55	5	45	–	–
Transport et gestion des voyages	1	1	100	–	–	–	–
Coordination interinstitutions	3	3	100	–	–	–	–
Section des services d'achats – Copenhague	13	12	92	–	–	1	8
Division des services de contrôle interne	2	2	100	–	–	–	–
Total	60	44	73	15	25	1	2
2004-2005	42	21	50	21	50	–	–

64. Le Comité a salué les progrès notables s'agissant du nombre de recommandations appliquées. Celui-ci a doublé, alors que le nombre total a augmenté.

65. Le FNUAP a signifié son refus de voir la recommandation sur la comptabilisation des achats pour le compte de tiers classée comme non appliquée dans le tableau 12¹¹. Le FNUAP a expliqué qu'il ne jouait pas le rôle d'agent dans les transactions effectuées dans le cadre d'achats pour le compte de tiers, mais de partenaire de développement et que l'achat de biens pour le compte de pays de programme et à leur intention s'inscrivait dans la mise en œuvre globale des programmes de pays, de son plan stratégique et de son mandat. Le Fonds a par ailleurs indiqué au Comité que l'équipe spéciale de l'ONU chargée des Normes comptables internationales pour le secteur public étudiait la façon de comptabiliser les revenus provenant des achats pour le compte de tiers et que si nécessaire, il modifierait ses pratiques comptables en fonction des recommandations de l'équipe spéciale. Le Comité continue de mettre en avant la pertinence de sa recommandation.

66. Quatre des sept recommandations concernant la gestion des ressources humaines n'ont pas été pleinement appliquées. Le FNUAP a informé le Comité que la comptabilisation des congés au moyen du progiciel Atlas pour le traitement des congés des fonctionnaires administrés au siège était retardée en raison de problèmes de mise au point, tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) différerait le lancement du système de gestion des absences; cependant, des discussions sont en cours sur la marche à suivre. En outre, le FNUAP a décentralisé la maintenance des états de congés vers les bureaux de pays, où le module pour le traitement des congés par Atlas est disponible, et les fonctionnaires chargés du suivi des congés, tout comme leurs suppléants, ont été formés à l'utilisation du module de traitement des absences, uniquement pour le personnel recruté localement. Le Fonds a par ailleurs informé le Comité que le Groupe consultatif tripartite sur les questions se rapportant à Atlas examinait la proposition tendant à adopter une solution informatisée pour le suivi des congés et des montants à prévoir à ce titre, et que la Division des ressources humaines devait publier des directives régissant l'administration des congés d'ici à la fin 2009, pour les faire

¹¹ Ibid., par. 297.

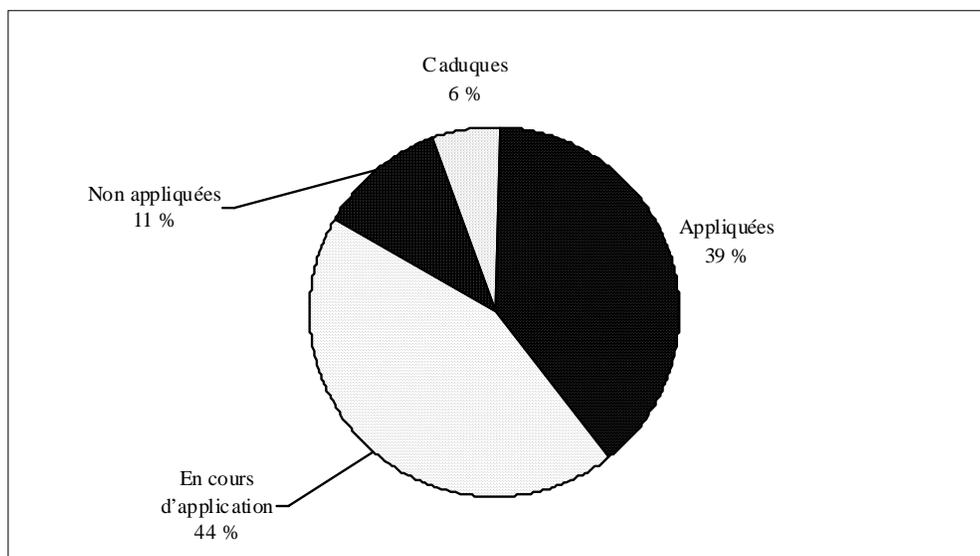
coïncider avec le lancement de la version améliorée du traitement des absences par Atlas.

J. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

67. Sur les 18 recommandations (contre 18 en 2004-2005) faites par le Comité au sujet des comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) relatifs à l'exercice biennal 2006-2007¹², 7 (39 %) avaient été appliquées, 8 (44 %) étaient en cours d'application, 2 (11 %) n'avaient pas été appliquées et 1 (6 %) était devenue caduque, comme il ressort de la figure XII et du tableau 13. Comme il est indiqué à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé l'information sur l'application de ses recommandations, qui est présentée ci-dessous.

Figure XII

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



¹² Ibid., *Supplément n° 5H (A/63/5/Add.8)*, chap. II.

Tableau 13
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007, par domaine d'intervention

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Présentation des états financiers	2	1	50	–	–	1	50	–	–
Aperçu de la situation financière	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	2	1	50	–	–	1	50	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des biens durables	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	4	–	–	4	100	–	–	–	–
Consultants et contrats de service au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Progiciel de gestion intégré	1	–	–	–	–	–	–	1	100
Gestion des programmes et des projets par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	3	2	67	1	33	–	–	–	–
Audit interne	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Total	18	7	39	8	44	2	11	1	6
2004-2005	18	14	78	3	17	1	5	–	–

68. Comme il ressort du tableau 13, le taux d'application était relativement bas dans deux domaines : gestion des ressources humaines et gestion des projets. Sur l'ensemble des recommandations, la part de celles qui avaient été appliquées a baissé, passant de 78 % pour l'exercice biennal 2004-2005 à 39 % pour 2006-2007.

69. Comme il ressort du tableau 13, les recommandations en cours d'application, qui représentaient 44 % du total, concernaient la gestion des ressources humaines et la gestion des programmes et des projets du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. L'application de ces recommandations nécessitait des efforts soutenus de la part d'ONU-Habitat et une coordination de son action avec d'autres partenaires tels que le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances au Siège de l'ONU, et les donateurs.

70. Au paragraphe 18 de son rapport¹³, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat effectue un inventaire des biens consommables à la fin de l'exercice biennal et en rende compte dans les états financiers, comme le prescrit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables du système des Nations Unies. ONU-Habitat a exprimé son désaccord sur ce point, observant qu'il était d'usage à l'ONU de ne pas rendre compte des biens consommables et considérant que sa façon de procéder était conforme au paragraphe susmentionné.

¹³ Ibid.

71. Cet alinéa des Normes comptables des Nations Unies et l'annexe III de ces dernières précisent que les stocks (hors biens durables, mobilier et véhicules à moteur), et les charges comptabilisées d'avance, font partie des catégories d'avoirs qui doivent figurer dans les états financiers et dont la liste est établie par ordre décroissant de liquidité. Le Comité a donc maintenu sa position et considéré la recommandation comme non appliquée. Le Comité estime que la valeur des biens non durables en annexe des états financiers serait de nature à améliorer la transparence, la responsabilisation et l'information financière.

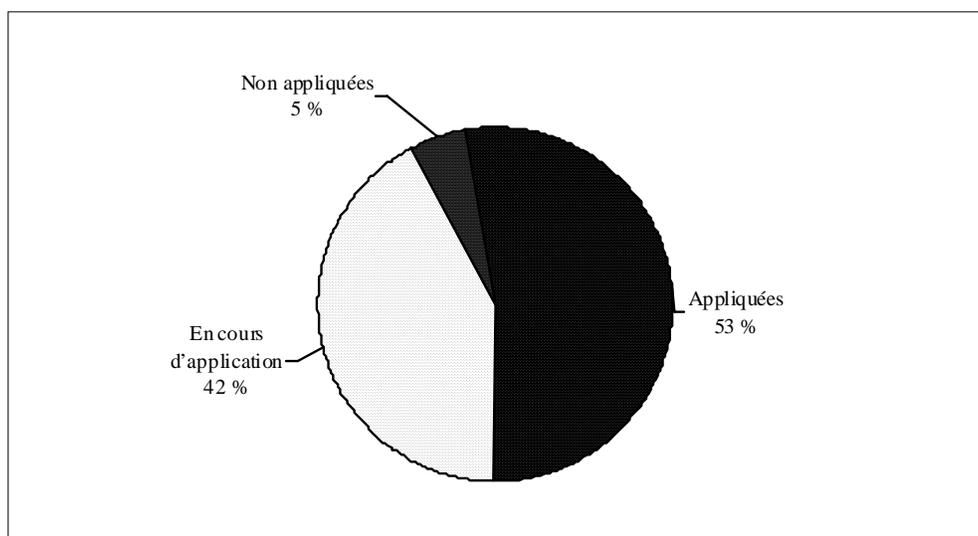
72. Compte tenu du passage prochain au nouveau progiciel de gestion intégré, ONU-Habitat a décidé de ne pas procéder à la mise à niveau de son système actuel, de façon à réduire le nombre d'opérations manuelles nécessaires à la préparation des états financiers. En conséquence, la recommandation du Comité à cet effet¹⁴ a été considérée comme caduque.

K. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

73. Comme il ressort de la figure XIII et du tableau 14, sur les 19 recommandations (contre 30 pour 2004-2005) que le Comité avait faites au sujet des comptes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU-DC) relatifs à l'exercice biennal 2006-2007¹⁵, 10 (53 %) avaient été appliquées, huit (42 %) étaient en cours d'application et une (5 %) n'avait pas été appliquée. Comme il est indiqué à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure XIII

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble



¹⁴ Ibid., par. 87.

¹⁵ Ibid., *Supplément n° 51* (A/63/5/Add.9), chap. II.

Tableau 14

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007, par domaine d'intervention

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Contributions	1	1	100	–	–	–	–	–	–
État des recettes et des dépenses	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Structure budgétaire	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Contributions en nature	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Partenaires d'exécution	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Dépenses de personnel	1	–	–	–	–	1	100	–	–
Comptes bancaires	4	4	100	–	–	–	–	–	–
Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des biens durables	3	1	33	2	67	–	–	–	–
Consultants, experts et personnel temporaire	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Progiciel de gestion intégré	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Cas de fraude ou de présomption de fraude	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Total	19	10	53	8	42	1	5	–	–
2004-2005	30	19	63	10	33	1	4	–	–

74. Plus d'un tiers (42 %) des recommandations n'avaient pas été pleinement appliquées. Ces recommandations portaient sur les partenaires d'exécution, la gestion des biens durables et le progiciel de gestion intégré. L'ONUDC a expliqué que dans la plupart des cas, pour être en mesure d'appliquer pleinement la recommandation, il entreprendrait un effort soutenu et travaillerait en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

75. Le Comité a recommandé que l'ONUDC et l'Office des Nations Unies à Vienne déterminent une répartition des dépenses communes de personnel entre eux et communiquent la clef de répartition de ces dépenses¹⁶. L'ONUDC n'a pas souscrit à cette recommandation car il a estimé que l'Office des Nations Unies à Vienne et lui-même étaient des entités intégrées.

76. Bien que les deux offices soient intégrés sur le plan opérationnel, et par souci de clarté dans la répartition des coûts et des dépenses de gestion, le Comité a estimé que dans la mesure où la Division de la gestion de l'ONUDC et celle de l'Office des Nations Unies à Vienne avaient des services en commun, et compte tenu du fait que l'Office des Nations Unies à Vienne disposait également d'un budget pour les

¹⁶ Ibid., par. 49.

services d'appui (sect. 28F du budget-programme), les dépenses de personnel de l'ONUDC devraient être partagées entre les deux entités suivant une clef de répartition des dépenses communes de personnel déterminée à l'avance sur la base d'un système de comptabilité des coûts dûment établi par l'ONUDC. Le Comité a décidé qu'il garderait la question à l'examen pendant le cycle d'audit en cours.

L. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

77. Comme il ressort de la figure XIV et du tableau 15, sur les huit recommandations (contre 33 pour 2004-2005) que le Comité avait faites au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda relatifs à l'exercice biennal 2006-2007¹⁷, sept (88 %) étaient en cours d'application et une (12 %) n'avait pas été appliquée. Le Comité n'a pas pu valider l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous car le Tribunal n'avait pas soumis les pièces justificatives au moment de l'audit. Les explications fournies par le Tribunal sont reproduites ci-dessous. Le Comité juge particulièrement préoccupant de ne pas avoir pu valider l'état de l'application de ses recommandations étant donné leur faible taux d'application.

Figure XIV

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble

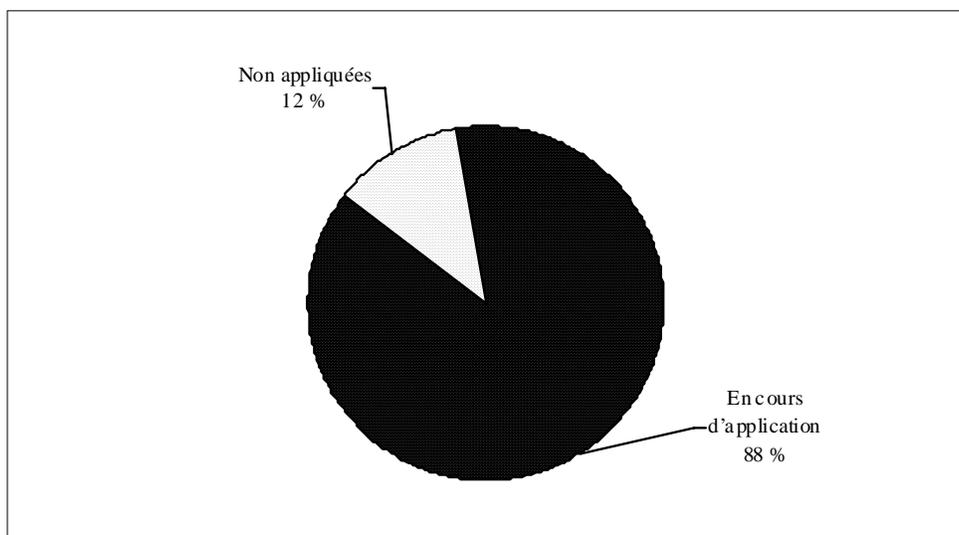


Tableau 15

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007, par domaine d'intervention

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
État des flux de trésorerie	1	–	–	–	–	1	100
Prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie	1	–	–	1	100	–	–
Budgétisation axée sur les résultats	1	–	–	1	100	–	–
Gestion des achats	1	–	–	1	100	–	–
Gestion des ressources humaines	2	–	–	2	100	–	–
Gestion des programmes et des projets	2	–	–	2	100	–	–
Total	8	–	–	7	88	1	12
2004-2005	33	25	76	8	24	–	–

78. La recommandation qui n'avait pas été appliquée tendait à ce que la part du Tribunal dans la trésorerie commune soit indiquée dans l'état des flux de trésorerie. Le Tribunal n'a pas souscrit à cette recommandation, que le Comité maintient cependant.

79. Concernant le provisionnement des charges correspondant aux prestations dues à la cessation de service, le Tribunal a signalé que les mesures voulues seraient prises en se basant sur les décisions de l'Assemblée générale. S'agissant de la recommandation du Comité de définir clairement les objectifs des Chambres et de définir les réalisations escomptées et des indicateurs de résultats qui soient précis, mesurables et réalistes et puissent être atteints dans les délais impartis, le Tribunal a indiqué qu'il était en voie d'y répondre. Concernant la gestion des achats, le Tribunal a indiqué que l'examen des dossiers des fournisseurs était en cours et représentait un travail de longue haleine du fait de leur nombre. Au sujet de la gestion des ressources humaines, le Tribunal a signalé que des mesures étaient prises pour faire en sorte que tous les rapports d'appréciation du comportement professionnel soient établis. Par ailleurs, il a indiqué qu'il s'efforçait de pourvoir les postes vacants et de réduire les taux de vacance de postes. En ce qui concerne la gestion des programmes, le Tribunal a indiqué qu'il procédait actuellement au réexamen de ses cibles, objectifs et indicateurs de succès afin de s'assurer que les seuils retenus ne soient pas fixés trop haut au regard des contraintes actuelles.

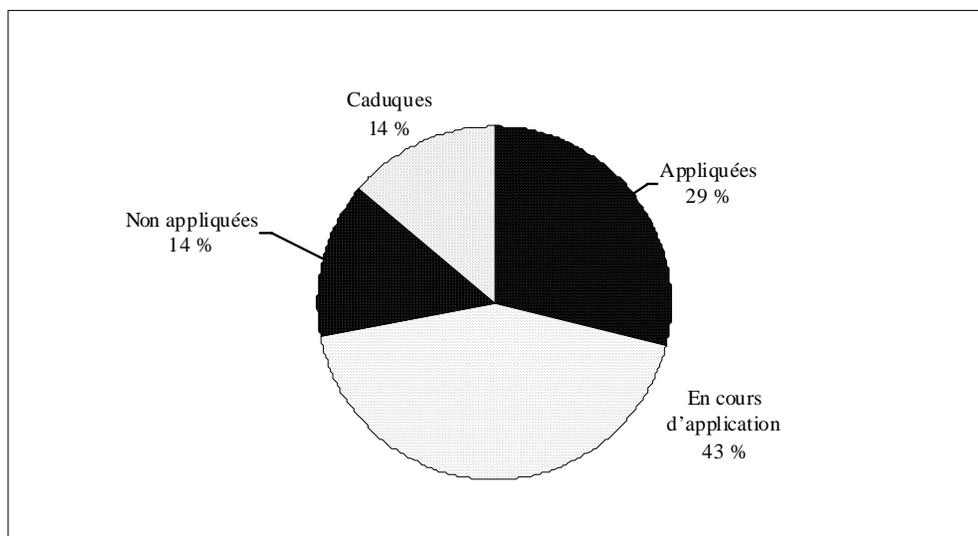
¹⁷ Ibid., *Supplément n° 5K (A/63/5/Add.11)*, chap. II.

M. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

80. Comme il ressort de la figure XV, sur les sept recommandations (contre 11 pour 2004-2005) que le Comité avait faites au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie relatifs à l'exercice biennal 2006-2007¹⁸, deux (29 %) avaient été appliquées, trois (43 %) étaient en cours d'application, une (14 %) n'avait pas été appliquée et une autre (14 %) était devenue caduque. Le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée à la figure XV et dans le tableau 16 ci-dessous, comme expliqué à la section I.B ci-dessus.

Figure XV

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble



¹⁸ Ibid., *Supplément n° 5L (A/63/5/Add.12)*, chap. II.

Tableau 16

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007,
par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recomman- dations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	4	1	25	1	25	–	–	2	50
État des flux de trésorerie	1	–	–	–	–	1	100	–	–
Gestion des ressources humaines	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Total	7	2	29	3	43	1	14	1	14
2004-2005	11	5	45	5	45	–	–	1	10

81. Deux recommandations étaient encore en cours d'application. Pour l'une, la date limite de mise en œuvre avait été reportée au troisième trimestre 2009 et pour l'autre, le Tribunal avait élaboré un projet de politique pour examen par le Service des conseils de la défense et prévoyait que la politique entrerait en vigueur avant la fin du deuxième trimestre 2009.

82. La recommandation qui n'avait pas été appliquée tendait à ce que la part du Tribunal dans la trésorerie commune figure en tant que placements dans l'état des flux de trésorerie. Le Comité et le Tribunal continuent de discuter sur la manière dont cette recommandation devrait être appliquée à la fin de l'exercice, lorsque les états financiers seront présentés.

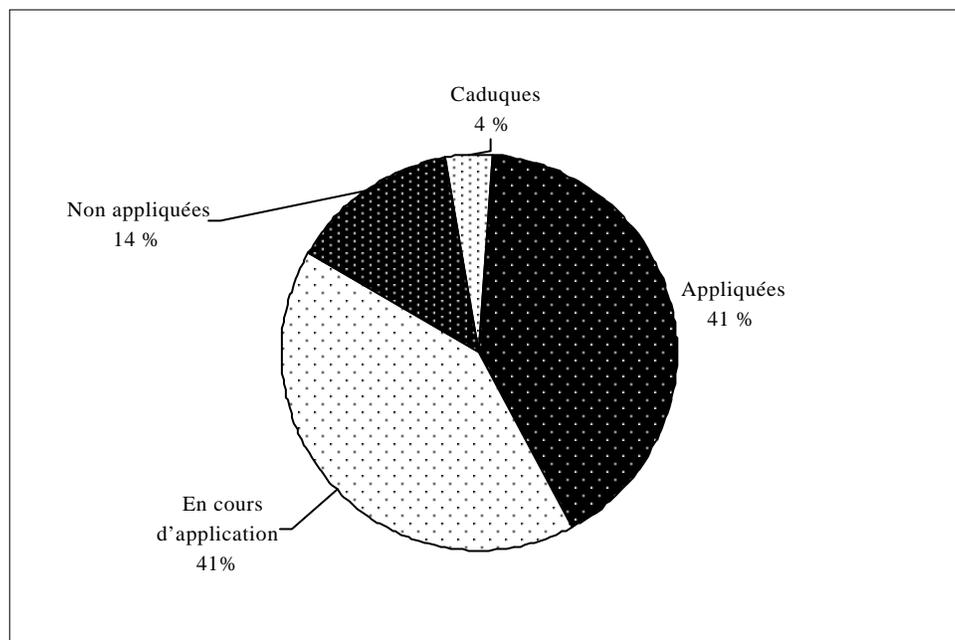
83. Au sujet des deux recommandations devenues caduques, le Tribunal a indiqué que la recommandation tendant à ce que des provisions soient constituées en cas de retard dans le recouvrement des contributions relevait de la compétence de l'Assemblée générale et qu'il n'était donc pas en mesure de l'appliquer.

N. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

84. Comme il ressort de la figure XVI et du tableau 17, sur les 27 recommandations (contre 21 pour 2004-2005) que le Comité avait faites au sujet des comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies relatifs à l'exercice biennal 2006-2007¹⁹, 11 (41 %) avaient été appliquées, 11 (41 %) étaient en cours d'application, quatre (14 %) n'avaient pas été appliquées et une (4 %) était devenue caduque. Comme il est indiqué à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

¹⁹ Ibid., *Supplément n° 9* (A/63/9), annexe IX.

Figure XVI
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble



85. Comme il ressort du tableau 17, le taux d'application a été relativement faible dans les trois domaines suivants : états financiers, gestion des ressources humaines et administration de la Caisse.

Tableau 17
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007, par domaine d'intervention

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
États financiers	6	2	33	3	50	1	17	–	–
Gestion des investissements	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des biens durables	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	2	–	–	2	100	–	–	–	–

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Consultants, experts et personnel temporaire	3	2	67	1	33	–	–	–	–
Administration de la Caisse	2	–	–	–	–	2	100	–	–
Paieement des prestations	7	5	72	–	–	1	14	1	14
Audit interne	3	2	67	1	33	–	–	–	–
Total	27	11	41	11	41	4	14	1	4
2004-2005	21	9	43	11	52	–	–	–	–

86. L'essentiel des préoccupations portait sur les états financiers et le paiement des prestations, et 13 des 27 recommandations que le Comité a faites dans son rapport concernaient ces domaines.

87. La recommandation relative aux états financiers qui n'avait pas été appliquée portait sur l'élaboration d'un instrument d'analyse de l'ancienneté des sommes à payer. La Caisse a signalé que le système Lawson permettait de faire disparaître les sommes à payer automatiquement dès l'instant que les paiements étaient effectués; toutefois, dans le cas des sommes devant être payées en monnaie locale et qui ne pouvaient l'être comme prévu à l'origine, le traitement comptable se faisait manuellement. La Caisse a également signalé au Comité qu'elle ne pourrait pas appliquer de contrôles supplémentaires des sommes à payer en 2008 car ses ressources étaient allouées à la mise en œuvre de la version 9 du système Lawson, mais qu'un projet spécial serait prévu à cette fin.

88. Trois des autres recommandations non appliquées concernaient le rapprochement des cotisations reçues des organisations affiliées. La Caisse a informé le Comité qu'elle était parvenue à la conclusion que la seule manière de rapprocher les cotisations en temps réel était d'utiliser un système de facturation mensuelle des cotisations des organisations, et qu'un tel système nécessiterait d'importants changements dans les procédures et les systèmes actuellement en vigueur. Il faudrait en outre que la Caisse ait directement accès aux dossiers des organisations affiliées concernant leurs ressources humaines et les prestations versées. La Caisse a en outre informé le Comité qu'elle avait pris des mesures préliminaires en vue d'élaborer les prototypes, systèmes, structures et procédures qui seraient nécessaires à la mise en place d'un système de facturation.

89. En ce qui concerne la recommandation relative aux prestations dues à la cessation de service, la Caisse a expliqué qu'elle avait demandé à un consultant indépendant de lui fournir une estimation de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et que ces engagements avaient été estimés à 27,5 millions de dollars (non vérifié) au 31 décembre 2008.

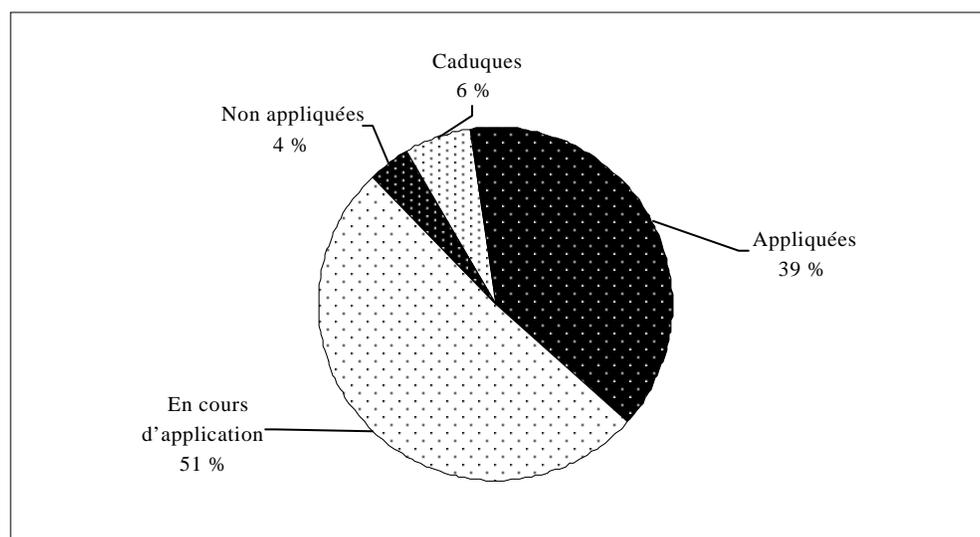
90. La recommandation devenue caduque portait sur la vérification du maintien des droits à pension des enfants et avait été supplantée par la résolution 63/252 de l'Assemblée générale approuvant la suppression de la disposition de l'article 36 des Statuts de la Caisse prévoyant que seuls les enfants demeurant célibataires pouvaient bénéficier d'une pension.

O. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

91. Comme il ressort de la figure XVII et du tableau 18, sur les 95 recommandations (contre 43 pour 2004-2005) que le Comité avait faites au sujet des comptes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets relatifs à l'exercice biennal 2006-2007²⁰, 37 (39 %) avaient été appliquées, 48 (51 %) étaient en cours d'application, quatre (4 %) n'avaient pas été appliquées et six (6 %) étaient devenues caduques. Comme il est indiqué à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé partiellement l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure XVII

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les comptes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 : vue d'ensemble



92. Comme il ressort du tableau 18, le taux d'application était relativement faible dans les six domaines suivants : états financiers, soldes interfonds, gestion de la trésorerie (y compris les comptes d'avances temporaires), passation de marchés et gestion de contrats, gestion des biens durables et coordination interorganisations. Certaines des recommandations touchant ces domaines qui ont été appliquées pourraient nécessiter un suivi et sont donc considérées comme étant en cours d'application.

²⁰ Ibid., *Supplément n° 5J* (A/63/5/Add.10), chap. II.

Tableau 18

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007, par domaine d'intervention

Domaine	Nombre de recommandations	Appliquées		En cours d'application		Non appliquées		Caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
États financiers	17	6	35	9	53	2	12	–	–
Soldes interfonds	6	–	–	6	100	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Information fournie avec les états financiers	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion de la trésorerie (y compris les comptes d'avances temporaires)	10	1	10	7	70	–	–	2	20
Passation de marchés et gestion de contrats	8	2	25	6	75	–	–	–	–
Gestion des biens durables	16	7	44	6	38	2	12	1	6
Gestion des ressources humaines	7	5	72	1	14	–	–	1	14
Progiciels de gestion intégrés	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	18	8	44	8	44	–	–	2	12
Coordination interorganisations	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Fonction d'audit interne	5	3	60	2	40	–	–	–	–
Total	95	37	39	48	51	4	4	6	6

93. Aucune information sur l'état de l'application des recommandations du Comité n'avait été fournie dans le rapport concernant l'exercice 2004-2005, en raison de la présentation tardive des états financiers et du fait que la vérification des comptes relatifs à ce même exercice avait en conséquence également été achevée tardivement.

94. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, une révision de la stratégie du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets était en cours, qui devait s'achever au plus tard en décembre 2009. Pour ce même exercice, le Comité a formulé 95 recommandations, un chiffre en forte hausse par rapport aux 51 recommandations émises pour l'exercice biennal 2004-2005 qui montre que le Bureau doit consacrer une attention soutenue aux questions d'audit. Par ailleurs, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a rencontré au cours des derniers exercices de sérieuses difficultés d'ordre opérationnel et de gestion. Certaines recommandations du Comité sont d'une grande portée et il faudra plus d'un exercice pour les appliquer pleinement.

95. Sur les 95 recommandations, 6 sont devenues caduques car elles concernaient le Bureau du Moyen-Orient, qui a été fermé en février 2009. Les autres bureaux régionaux devraient néanmoins garder ces recommandations à l'esprit.

96. La plupart des préoccupations concernaient les états financiers, la gestion de la trésorerie, la gestion des biens durables et la gestion des programmes et des projets, et l'essentiel des recommandations portaient donc sur ces domaines. Un grand nombre d'entre elles sont encore en cours d'application. Par ailleurs, les informations concernant l'application des recommandations relatives aux états financiers ne pourront être validées qu'au moment de la présentation des prochains états financiers.

97. Les quatre recommandations non appliquées concernaient les états financiers et la gestion des biens durables. S'agissant des états financiers, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a informé le Comité qu'il prévoyait, à l'avenir, d'arrêter ses comptes à la fin de chaque trimestre, et que les recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées le seraient une fois que cette nouvelle pratique aurait été adoptée.

IV. Remerciements

98. Le Comité tient à remercier les organismes des Nations Unies et leur personnel pour la coopération et l'assistance qu'ils ont apportées à ses équipes à l'occasion de l'élaboration du présent rapport.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires
aux comptes des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la République française
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes
de la République populaire de Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

10 juillet 2009

Appendice

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 mars 2007

Entité	Nombre de recommandations 2004-2005	Appliquées		En cours d'application		Caduques		Non appliquées	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Organisation des Nations Unies	176	79	45	95	54	2	1	–	–
Centre CNUCED/OMC du commerce international	13	6	46	5	39	–	–	2	15
Université des Nations Unies	15	10	67	3	20	–	–	2	13
Programme des Nations Unies pour le développement	115	78	68	37	32	–	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	96	46	48	50	52	–	–	–	–
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	34	9	26	17	50	1	3	7	21
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	21	1	5	5	24	–	–	15	71
Programme des Nations Unies pour l'environnement	26	20	77	6	23	–	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour la population	42	21	50	21	50	–	–	–	–
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	18	14	78	3	17	–	–	1	5
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	30	19	63	10	33	–	–	1	4
Tribunal pénal international pour le Rwanda	33	25	76	8	24	–	–	–	–
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	11	5	45	5	45	1	10	–	–
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	21	9	43	11	52	1	5	–	–
Total	651	342	52	276	43	5	1	28	4
2002-2003 (pourcentage) ^a	509	235	46	230	45	–	–	44	9

Source : Rapports du Comité des commissaires aux comptes sur l'application de ses recommandations pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005 (voir A/60/113 et A/62/120), respectivement).

^a État de l'application des recommandations figurant dans les rapports du Comité sur l'exercice biennal 2002-2003 au 31 mai 2005. Ces données permettent de comparer les résultats obtenus pour l'application de différentes recommandations au cours de deux exercices biennaux successifs.

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées
par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005,
par entité, au 31 mars 2007**

